

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°42/2026

Séance du 02 juin 2026

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Date de la convocation :
28 mai 2026

Classement issu de la
nomenclature
« ACTES »
7.5.1 Demandes de
subventions par la
collectivité

L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : PLA Michel

Présents : DARIO Alain, FONT Marie, POMPA Jean-Antoine, HAMMOUDA Jeanine, PLA Michel, CRUANAS Pauline, SCHMITT Henri, BIELLE Chantal, GRAELL Alain, FABREGA Catherine, GHIRELLO Jean-Louis, ROTA Brigitte, MAS Nicolas, BUGSEL Alice, NEVEU Peggy, MAHIEU Pierre, MEY Marie, BRUNET François

Procurations : DURAND Christophe à DARIO Alain

Absents : DURAND Christophe

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2026 : INSTALLATION DE VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'installation de caméras de vidéoprotection sur la commune.

Le coût des travaux est estimé à 50 570,00 euros HT.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du plan de financement prévisionnel de l'opération, comprenant les aides publiques et l'autofinancement.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION			
<u>DEPENSES</u>	<u>MONTANT</u> <u>HT</u>	<u>RECETTES</u>	<u>MONTANT</u> <u>HT</u>
Travaux	50 570.00 €	Aides Publiques :	
		DETR	40 456.00 €
		Autofinancement :	10 114.00 €
TOTAL HT	50 570.00 €	TOTAL HT	50 570.00 €

Il propose à l'Assemblée de présenter un dossier d'aide financière à l'investissement dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le projet d'installation de caméras de vidéoprotection pour un montant de 50 570.00 € et la demande de subvention dans le cadre de la DSIL 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le secrétaire de séance



Le Maire,

Alain DARIO



Délibération mise en ligne sur le site internet de la commune <https://mairie-peyrestortes.fr> le

La convocation du Conseil Municipal a été affichée et la liste des délibérations de la séance a été publiée. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.